

Parution : JUIN 2015



Les 3-4-5 juillet 2015

Feuilleton à l'intérieur

Une commandite

Imprimerie Desmarais & Fils Ltée

Bulletin de Saint-Adrien-d' Irlande

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Si vous avez de belles photos de paysages magnifiques qui représentent la municipalité en toute saison, je me ferai un plaisir de les publier sur la première page du bulletin au cours des mois à venir. Vous pouvez me les faire parvenir par courriel à l'adresse au bas de la page.

RÉSUMÉ DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Le conseil approuve le paiement des comptes du mois de mai 2015 totalisant 29 937.54\$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 19 à 22 totalisant 7 414.45\$.

MATÉRIAUX GRANULAIRES ET MACHINERIE RELATIVE À DES TRAVAUX DE VOIRIE

Considérant qu'à la séance ordinaire du 4 mai 2015, une résolution portant le numéro 15-068 a été adoptée donnant le contrat prioritaire à JL Bisson (9204-3017 Québec Inc.) celle-ci étant le plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite;

Considérant qu'une lettre de désistement-résiliation de la soumission « Matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie 2015 » a été déposée au bureau municipal le 6 mai 2015 par JL Bisson (9204-3017 Québec Inc.);

Considérant qu'à la suite de la prise d'acte de cette lettre du désistement par les membres du conseil municipal, celui-ci mandate Madame Ghislaine Leblanc, directrice générale à expédier un accusé de réception à JL Bisson (9204-3017 Québec Inc.) pour l'informer que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande se réserve le droit de recours pour une perte et qu'il peut être responsable des pertes subies par la municipalité suite à son désistement;

Considérant que la résolution numéro 15-068 prévoit que si l'entrepreneur prioritaire est non disponible au moment d'effectuer les travaux selon l'urgence, la municipalité se réserve le droit d'appeler le deuxième conforme et ainsi de suite;

Pour toutes ces raisons, les membres de ce conseil octroient le contrat « Matériaux granulaires et machinerie relative à des travaux de voirie 2015 » à Germain Daigle Excavation, étant le deuxième plus bas soumissionnaire conforme à notre demande de soumission par voie d'invitation écrite.

MONTRICES-EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2015

Étant donné que la demande de financement de la municipalité dans le cadre de l'initiative « Emplois d'été Canada 2015 » a été approuvée;

Étant donné que la subvention de 50% que recevra la municipalité est pour l'embauche d'un étudiant ou d'une étudiante pour une période de 6 semaines et 34 heures/semaine et ce à la condition que la personne retourne aux études;

Considérant les besoins de la municipalité d'avoir 3 animatrices :

La Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande engage dans le cadre de l'initiative Emplois d'été Canada 2015 Lori Baril Mailhot, étudiante à 34 heures/semaine. Pour combler les besoins, la municipalité engage également Andréanne Bolduc, étudiante à 34 heures/semaine et Lysa-Pier Bolduc cette dernière à 24h 1/2 /semaine. Les trois personnes agiront comme animatrices de terrains de jeux et du service de garde pour l'été 2015.

Elles seront rémunérées au taux mentionné dans le formulaire de demande de subvention auprès Emplois d'été Canada 2015 et selon l'entente des élus. Elles seront à l'emploi de la Municipalité à compter du 25 juin 2015.

FORMATION DES ÉLUS

Madame Vanessa Daigle, conseillère no 2, assistera à la formation organisée par la Fédération québécoise des municipalités pour le cours sur l'éthique obligatoire des nouveaux élus. Cette journée de formation aura lieu au Centre des Congrès à Québec au coût de 247.20\$ taxes incluses. Les frais d'inscription et les frais de déplacement et repas sont au frais de la municipalité.

DEMANDE À LA CPTAQ-MARCEL GRÉGOIRE

Suite à la rénovation cadastrale dans la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande, d'après les arpenteurs, géomètres d'Ecce Terra, firme mandatée par le Ministère des Ressources naturelles du Québec et de la MRC des Appalaches, ceux-ci auraient découvert qu'il y aurait un terrain d'une superficie de 19 800 mètres carrés soit de 5 acres qui appartiendrait toujours à la Succession Joseph Grégoire et qui n'aurait jamais été vendu. Personne n'était au courant de son existence. Il est situé sur le Rang 7 et porte le numéro de lot 5 185 751.

Malgré les ventes antérieures de la terre de monsieur Joseph Grégoire à Raymond Martineau, premier acheteur, Clément Martineau, deuxième acheteur et Érablières Martineau, troisième acheteur, cette parcelle de terrain est toujours

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

la propriété de la Succession Joseph Grégoire. Ce problème serait dû au déménagement du Rang 7 dans les années 1930. Les ventes pour ce terrain ont été faites avant les années 1979-1980 avant la modification de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*. Ce terrain est zoné blanc et non agricole.

Après de nombreuses recherches pour éclaircir cette énigme, Monsieur Marcel Grégoire, exécuteur testamentaire veut présenter une demande auprès de la Commission de la protection du territoire agricole, pour connaître les choix qui se présentent à lui.

Monsieur Grégoire demande à la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles de séparer ce terrain de 19 800 mètres carrés en 2 parties égales afin d'avoir la possibilité de le vendre et de construire une (1) ou deux (2) résidence sur ce terrain zoné blanc qui date d'avant la modification de la loi et qui n'a jamais été vendu. Suite à l'analyse de cette situation, les membres de ce conseil appuient la demande auprès de la CPTAQ par Monsieur Marcel Grégoire. Cette demande ne contrevient pas à la réglementation municipale.

CORRESPONDANCE

Une lettre datée du 28 avril 2015, signée par le Ministre des Transports, Robert Poëti, nous informe qu'une subvention de 108 055\$ est accordée à notre municipalité pour l'année 2015, dans le cadre du volet principal du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Un courriel reçu par la MRC des Appalaches-SDE reçu dernièrement nous mentionne le montant de la répartition de l'enveloppe du Pacte rural 2014-2015 pour notre municipalité de 13 917.28\$ en vue de projets admissibles à ce programme.

Une lettre datée du 11 mai 2015 reçue du MAMOT, signée par le directeur par intérim, Karim Senhaji, ing. nous informe que notre demande n'a pas été retenue dans le cadre PRIMEAU. Compte tenu du nombre restreint de résidences visées par votre projet, la problématique de contamination de l'environnement reliée à la désuétude et à la non-conformité des installations septiques individuelles invoquée pour justifier le projet est considérée actuellement moins prioritaire à des fins d'aide financière.

Coaching Informatique simplifié

Formations offertes en groupe ou individuelle (Peut-être donné ici à la municipalité comme les années passées si groupe intéressé)

Formations offertes : Windows 7 et 8, iPad, Tablettes, Achats en ligne, Internet, Facebook, Conception de calendrier personnalisé, Sites de rencontres, Skype, Photos, etc.

Courriel : katheleen@coachinginformatiquesimplifie.com

Site web : coachinginformatiquesimplifie.com

Tél : 418-423-7047

Veuillez prendre note du nouveau numéro de téléphone pour Marc Laflamme, inspecteur *418-333-3120*

Prochaine séance ordinaire du conseil, lundi le 6 juillet 2015 à 20h

Bureau municipal fermé, 24 juin et le 1^{er} juillet 2015

Horaire de la bibliothèque

Tous les mercredis de 15h à 17h et de 18h à 19h30

Prendre note du changement d'heure en soirée

Tous les samedis de 10h à 12h.

Bienvenue à ceux qui voudraient être bénévole!

Téléphone : 418-335-1609

Au plaisir de vous voir!

Pour vous procurer un **permis pour les systèmes d'alarme**, lire les articles 4, 5, 6 du règlement concernant les alarmes et applicable par la Sûreté du Québec numéro 2015-RM-SQ-1. Vous pouvez en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité : www.stadriendirlande.ca sous la rubrique règlements municipaux ou au bureau municipal. **Coût : 40,00\$**

Permis piscine : 15,00\$ Permis construction : 40,00\$ Permis rénovation : 20,00\$ Permis démolition : Gratuit

Permis de feu : Gratuit Permis de lotissement : 20,00\$ Permis accès à la voie publique : 10,00\$ Permis puits : 25,00\$

Permis fosse septique : 100,00\$ Permis abattage d'arbres : 125,00\$

Propriétaires de chiens : Veuillez garder vos chiens attachés selon le règlement car vous risquez que la SPA de Thetford Mines les ramasse. SPA: 418-332-2772

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

Activité Culinaire pour enfants



**Samedi le 13 juin dès
10h00
3 ans et plus**

**Veillez-vous inscrire auprès de
Vanessa Daigle 418-332-6605**

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*



Journée Familiale le 24 juin

**Gratuit pour tout le monde
dîner**

**hot- dog vous sera servi avec de
merveilleux jeux gonflable dès 10h30 à
16h30**

**Venez nous voir en grand
nombre !! Plaisir garanti !!**

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*